

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 25 mars 2008 à 19 h 30 à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Nadine Blais, Sandra East, Hélène Farsa, Paule Fortier, Estelle Labelle, Christine Labrie, Lise Landry, Lucie Ouellette, Guylaine Richer et Johanne Roy, MM. Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Daniel Legault, Jean Paquette, Michel Phaneuf et Stéphane Racine, ainsi que Mme Elisa Rietzschel, commissaire-parent.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Yves Marcotte, dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Marie-France Boyer, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Mme Julie Brunelle, secr. gén. adj., MM. Dominique Robert, dir. serv. org. scol., Daniel Trempe, dir. serv. ress. fin., Jonathan Desjardins Mallette, cons. jur. serv. aff. corp. et comm. et Robert Phaneuf, régisseur serv. ress. mat.

M. Michel Arcand et Mme Karine Lefrançois ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-080325-2848

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 19 février 2008.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-080325-2849

Il est proposé par Mme Hélène Farsa

D'ADOPTER tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

5. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 5.1 Règles de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et règles de passage du 1^{er} au 2^e cycle du secondaire – adoption;
 - 5.2 Autorisation ministérielle – école à vocation particulière;

- 5.3 Centre de formation continue des Patriotes – modification à l’acte d’établissement;
- 6. Recommandations de la commission d’étude administrative :
 - 6.1 Nomination d’un vérificateur externe pour 2007-2008;
 - 6.2 Déneigement des toitures : demande d’aide financière au MELS;
- 7. Travaux dans nos établissements :
 - 7.1 École secondaire d’Oka : maçonnerie – adjudication de contrat;
 - 7.2 École secondaire d’Oka : mise aux normes et de sécurité – adjudication de contrat;
 - 7.3 Polyvalente Deux-Montagnes : remplacement portes et fenêtres – adjudication de contrat;
- 8. Code d’éthique et de déontologie applicable aux commissaires – adoption;
- 9. Services de téléphonie cellulaire;
- 10. Représentation de la CSSMI à des organismes :
 - 10.1 Conseil d’administration de la Société de développement économique Thérèse-De Blainville;
- 11. Demande des commissaires :
 - 11.1 Appui au Musée d’art contemporain des Laurentides; (Mme Fortier)
 - 11.2 Hommage aux commissaires sortants : formation d’un comité ad hoc; (Mme East)
- 12.1 Compte rendu de la commission d’étude éducative du 5 février 2008;
- 12.2 Compte rendu de la commission d’étude administrative du 12 février 2008;

DE PERMETTRE à la présidente d’intervertir l’ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

RÈGLES DE PASSAGE DU PRIMAIRE AU SECONDAIRE ET DU 1^{ER} AU 2^E CYCLE DU SECONDAIRE

Résolution n^o CC-080325-2850

ATTENDU l’article 233 de la Loi sur l’instruction publique;

ATTENDU la consultation faite auprès du comité de parents, des conseils d’établissement et des syndicats de l’enseignement;

ATTENDU la recommandation de la commission d’étude éducative;

Il est proposé par Mme Sandra East

D’ADOPTER les règles de passage de l’enseignement primaire à l’enseignement secondaire et règles de passage du 1^{er} au 2^e cycle du secondaire;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 493.

Adopté

Mme Nadine Blais et M. Denis Claude Blais occupent leur siège à 19 h 35.

ÉCOLE À VOCATION PARTICULIÈRE

Proposition

ATTENDU la demande de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles de faire reconnaître, par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, l'école Cœur à cœur, l'Alternative à titre d'école à vocation particulière, conformément à l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la résolution du conseil d'établissement de l'école Cœur à cœur, l'Alternative demandant la reconnaissance de cette école à titre d'école à vocation particulière;

ATTENDU l'avis favorable du comité de parents;

Il est proposé par Mme Lise Landry

DE DEMANDER à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de reconnaître l'école Cœur à cœur, l'Alternative comme école à vocation particulière pour une période d'au moins trois ans.

PROPOSITION DE DÉPÔT

Résolution n° CC-080325-2851

Il est proposé par M. Claude Girard

DE DÉPOSER la proposition de Mme Lise Landry.

Le vote est demandé sur cette proposition.

POUR (9) : Josée Bastien, Denis Claude Blais, Nadine Blais, Sandra East, Benoît Gagnon, Claude Girard, Christine Labrie, Daniel Legault et Jean Paquette.

CONTRE (13) : Johanne Beaulieu, Pierre Bertrand, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Hélène Farsa, Paule Fortier, Gilbert Guérette, Lise Landry, Lucie Ouellette, Michel Phaneuf, Stéphane Racine, Guylaine Richer et Johanne Roy.

Rejeté

Mme Estelle Labelle occupe son siège à 19 h 50.

ÉCOLE À VOCATION PARTICULIÈRE

Résolution n° CC-080325-2852

ATTENDU la demande de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles de faire reconnaître, par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, l'école Cœur à cœur, l'Alternative à titre d'école à vocation particulière, conformément à l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la résolution du conseil d'établissement de l'école Cœur à cœur, l'Alternative demandant la reconnaissance de cette école à titre d'école à vocation particulière;

ATTENDU l'avis favorable du comité de parents;

Il est proposé par Mme Lise Landry

DE DEMANDER à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de reconnaître l'école Cœur à cœur, l'Alternative comme école à vocation particulière pour une période d'au moins trois ans.

Le vote est demandé sur cette proposition.

POUR (18) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Pierre Bertrand, Nadine Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Hélène Farsa, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Estelle Labelle, Lise Landry, Lucie Ouellette, Michel Phaneuf, Stéphane Racine, Guylaine Richer et Johanne Roy.

CONTRE (4) : Denis Claude Blais, Sandra East, Claude Girard et Daniel Legault.

ABSTENTION (2) : Christine Labrie et Jean Paquette.

Adopté

MODIFICATION À UN ACTE D'ÉTABLISSEMENT – CFC DES PATRIOTES

Résolution n° CC-080325-2853

ATTENDU la résolution du conseil des commissaires suite à l'adoption du cadre d'organisation scolaire 2008-2009 (rés. n° CC-071211-2799);

ATTENDU l'avis favorable du conseil d'établissement du Centre de formation continue des Patriotes (CE-0708-07);

ATTENDU les besoins de développement de la communauté apprenante;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

D'ADOPTER la modification à l'acte d'établissement du Centre de formation continue des Patriotes et de la Polyvalente Deux-Montagnes, telle que déposée;

DE MODIFIER en conséquence le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2008-2011, ainsi que la liste des écoles de l'année scolaire 2008-2009;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 494.

Adopté

NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE

Résolution n° CC-080325-2854

ATTENDU qu'en vertu de l'article 284 de la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire doit nommer, parmi les membres d'une corporation professionnelle de comptables mentionnée au code des professions, un vérificateur externe qui produit un rapport de vérification sur les opérations financières de la commission scolaire;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation effectué conformément à la résolution n° CC-080122-2816;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE RETENIR la firme Raymond Chabot Grant Thornton à titre de vérificateur externe pour l'exercice financier 2007-2008;

DE FIXER les honoraires relatifs à ce mandat à 45 000 \$.

Adopté

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MELS – DÉNEIGEMENT DES TOITURES
Résolution n° CC-080325-2855

ATTENDU le caractère exceptionnel des précipitations enregistrées au cours de l'hiver 2007-2008;

ATTENDU la lettre de recommandation de la direction générale du financement et de l'équipement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du 13 mars 2008, qui invite les commissions scolaires à mettre en place des mesures préventives;

ATTENDU que la Commission scolaire a toujours procédé à une vérification des accumulations de neige sur les toits de ses établissements et à un déneigement préventif à même son budget de fonctionnement;

ATTENDU que la fermeture des écoles des commissions scolaires limitrophes et l'intervention médiatique ont entraîné une inquiétude importante chez les parents et le personnel de la Commission scolaire;

ATTENDU que la Commission scolaire, afin de rassurer sa population, a dû procéder à une opération de déneigement systématique;

ATTENDU les dépenses de déneigement exceptionnelles dans ce contexte;

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

QUE la Commission scolaire entreprenne des démarches auprès de la direction générale du financement et de l'équipement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en vue d'un remboursement des dépenses exceptionnelles de déneigement de 2007-2008.

Adopté

TRAVAUX DE MAÇONNERIE À L'ÉCOLE SECONDAIRE D'OKA
Résolution n° CC-080325-2856

ATTENDU l'appel d'offres public pour le choix de l'entrepreneur général;

ATTENDU la recommandation de Claude Hamelin Lalonde Architecte;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de maçonnerie à l'école secondaire d'Oka à l'entrepreneur général GB Cotton inc., pour la somme de 416 822,54 \$ toutes taxes incluses, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer ledit contrat.

Adopté

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES À L'ÉCOLE SECONDAIRE D'OKA
Résolution n° CC-080325-2857

ATTENDU l'appel d'offres public pour le choix de l'entrepreneur général;

ATTENDU la recommandation de Claude Hamelin Lalonde Architecte;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de mise aux normes à l'école secondaire d'Oka à l'entrepreneur général Entreprise de construction TEQ inc., pour la somme de 490 781 \$ toutes taxes incluses, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer ledit contrat.

Adopté

REPLACEMENT DES PORTES ET FENÊTRES À LA POLYVALENTE DEUX-MONTAGNES

Il est proposé de reporter ce point à une séance ultérieure.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX COMMISSAIRES
Résolution n° CC-080325-2858

ATTENDU qu'en vertu de l'article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires doit, par règlement, adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires;

ATTENDU la résolution adoptée par le conseil des commissaires (rés. n° CC-080219-2837) lors de la séance du 19 février dernier;

ATTENDU que les articles 392 et 394 de la Loi sur l'instruction publique prévoient qu'un avis public d'au moins 30 jours doit être donné avant l'adoption de modifications à un règlement;

ATTENDU qu'un tel avis public a été donné, conformément à ces dispositions;

Il est proposé par M. Claude Girard

D'ADOPTER le nouveau règlement intitulé Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires, en retirant les annexes 2 et 3 dudit document, lequel prendra effet à compter de la date de publication dans les journaux locaux des avis à cet effet;

DE VERSER ledit règlement au répertoire des présentes sous la cote 495.

Adopté

HUIS CLOS
Résolution n° CC-080325-2859

Il est proposé par Mme Nadine Blais

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 20 h 40.

SÉANCE PUBLIQUE
Résolution n° CC-080325-2860

Il est proposé par Mme Nadine Blais

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 21 h.

SERVICES DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

Résolution n° CC-080325-2861

ATTENDU l'appel d'offres public n° 1909AO-484 – Demande de proposition d'affaires, services de téléphonie cellulaire;

ATTENDU les propositions d'affaires des compagnies Bell Mobilité, Telus et Rogers;

ATTENDU que la compagnie Telus a soumis la plus avantageuse proposition d'affaires conforme à l'appel d'offres n° 1909AO-484;

ATTENDU que le montant total des services est supérieur à 100 000 \$;

ATTENDU le respect de la politique d'approvisionnement de biens et de services de la CSSMI;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

D'ACCEPTER la proposition d'affaires de la compagnie Telus, en réponse à l'appel d'offres public n° 1909AO-484;

DE MANDATER la direction générale pour étudier et, le cas échéant, accepter l'offre de bonification contenue dans la proposition d'affaires de Telus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-080325-2862

Il est proposé par M. Claude Girard

DE SUSPENDRE les délibérations pour quelques minutes.

Adopté

Il est 21 h 5.

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-080325-2863

Il est proposé par Mme Christine Labrie

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 21 h 20.

PROCÉDURE D'ÉLECTION

Résolution n° CC-080325-2864

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter une procédure pour la recommandation d'un administrateur à la SODET;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE RETENIR l'hypothèse II, soit de procéder par scrutin secret et que seul le résultat final soit divulgué;

DE DÉSIGNER MM. Richard Chaurest et Yvon Truchon comme scrutateurs.

Adopté

ADMINISTRATEUR À LA SODET

Appel de candidatures

La présidente appelle les propositions pour ce poste :

Mme Josée Bastien propose M. Louis Kemp;
Mme Johanne Roy propose M. Stéphane Racine;
M. Benoît Gagnon propose la clôture des mises en candidature.

Les deux personnes acceptant d'être mises en candidature, la présidente invite les commissaires à s'exprimer par vote secret. À l'issue du scrutin, M. Louis Kemp est déclaré élu.

CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SODET (CLD)

Résolution n° CC-080325-2865

ATTENDU l'intérêt de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles de poursuivre son implication dans le développement économique et social de la région par sa participation au conseil d'administration de la Société de développement économique Thérèse-De Blainville (CLD);

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles est représentée à la SODET par M. Benoît Lebel, directeur du Centre de formation professionnelle, l'Émergence;

ATTENDU que la SODET recevra des candidatures pour le renouvellement de certains postes d'administrateur au sein de son conseil d'administration lors de son assemblée générale annuelle le 3 avril 2008;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE RECOMMANDER la candidature de M. Louis Kemp au poste d'administrateur issu du milieu institutionnel (éducation) de la SODET (CLD).

Adopté

APPUI AU MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DES LAURENTIDES

Résolution n° CC-080325-2866

ATTENDU la demande du Musée d'art contemporain des Laurentides (MACL) d'être reconnu en tant que « musée » auprès du ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU le rapport du comité d'évaluation du ministère de la Culture et des Communications disant que le MACL joue un rôle de leader dans sa région par la qualité des expositions, du programme éducatif, des activités culturelles;

ATTENDU que le MACL est précurseur au Québec dans le domaine des activités éducatives offertes aux institutions scolaires;

Il est proposé par M. Jean Deschênes

D'APPUYER la demande du Musée d'art contemporain des Laurentides (MACL) dans sa démarche visant à se faire reconnaître par le ministère de la Culture et des Communications à titre de « musée » par accréditation relative à son changement de statut.

Adopté

COMITÉ PLÉNIER

Résolution n° CC-080325-2867

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SIÉGER en comité plénier.

Adopté

Il est 21 h 40.

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-080325-2868

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 22 h.

HOMMAGE AUX COMMISSAIRES SORTANTS - FORMATION D'UN COMITÉ AD HOC

Résolution n° CC-080325-2869

ATTENDU le résultat des dernières élections scolaires de novembre 2007 et suite à l'élection d'un nouveau conseil des commissaires à la CSSMI,

ATTENDU que la CSSMI compte 15 commissaires sortants;

ATTENDU que ces derniers ont rempli pendant de nombreuses années leur devoir d'élus scolaires en accomplissant avec succès cette fonction essentielle à l'exercice de la démocratie;

ATTENDU que ces élus scolaires ont grandement contribué au développement de l'éducation dans notre région où ils se sont illustrés par de nombreuses interventions;

Il est proposé par Mme Lucie Ouellette

DE FORMER un comité ad hoc, dont le mandat sera d'organiser un événement rendant hommage aux commissaires sortants, composé des membres suivants : Mmes Josée Bastien, Sandra East, Estelle Labelle, Guylaine Richer, MM. Normand Chalifoux et Stéphane Racine, en plus de la présidente, qui est d'office membre de tous les comités.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-080325-2870

Il est proposé par M. Louis Kemp

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 22 h 40.

Paule Fortier, présidente

Yves Marcotte, secrétaire général